



## REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE BIWER

Séance publique du 25 septembre 2026

Date d'annonce publique et de convocation : 17 septembre 2026

Présents : M. Marc LENTZ, bourgmestre, Mmes Sylvie STEINMETZ et Martine BIRKEL, échevines  
M. Ady GOEBEL, Mme Léa MAI, M. Nico LEMMER, M. Laurent KASEL, Mme Josée ETRINGER-SEIL  
conseillers  
M. Pierre BAYONNOVE, secrétaire communal

Absente et excusée : Joëlle WEIS

No.: 07/2026-4

### Approbation d'un acte de vente d'une parcelle conclu entre la Commune de Biwer et les consorts WEIS

#### LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu l'acte de vente n° 281/2026 dressé en date du 19 août 2026 par-devant Maître Marie-Claude FRANK, notaire de résidence à Grevenmacher, entre l'Administration communale de Biwer, partie acquéreuse, d'une part et Monsieur Marcel Aloyse Mathias WEIS et son épouse Madame Marcelle Marie-Jeanne SCHULER de Biwer et Madame Suzette Elisabeth WEIS de Diekirch, parties venderesses, d'autre part, portant sur la vente d'une parcelle inscrite au cadastre comme suit : Commune de Biwer, section C de Biwer, numéro 669/6070, lieu-dit « Op der Ėmkéier », terre labourable, contenant 1 hectare, 35 ares et 50 centiares, au prix de 4.065.000 € ;

Vu le crédit de 4.065.000 € prévu à l'article 4/650/221100/99002 libellé « *Acquisition de terrains nus* » au budget approuvé de l'exercice 2026 ;

Considérant que la vente s'inscrit dans le cadre de l'extension du campus scolaire et sportif ;

Entendu le bourgmestre remerciant les parties venderesses de leur collaboration dans l'intérêt de l'extension indispensable du campus scolaire et sportif ;

Après délibération

DECIDE A SEPT VOIX OUI ET UNE VOIX NON

d'approuver l'acte de vente n° 281/2026 dressé en date du 19 août 2026 par-devant Maître Marie-Claude FRANK, notaire de résidence à Grevenmacher, entre l'Administration communale de Biwer, partie acquéreuse, d'une part et Monsieur Marcel Aloyse Mathias WEIS et son épouse Madame Marcelle Marie-Jeanne SCHULER de Biwer et Madame Suzette Elisabeth WEIS de Diekirch, parties venderesses, d'autre part, portant sur la vente d'une parcelle inscrite au cadastre comme suit : Commune de Biwer, section C de Biwer, numéro 669/6070, lieu-dit « Op der Ėmkéier », terre labourable, contenant 1 hectare, 35 ares et 50 centiares, au prix de 4.065.000 €.

Ainsi délibéré en séance, date qu'en tête.

Pour expédition conforme,  
Biwer, le 1<sup>er</sup> octobre 2026

Marc LENTZ  
Bourgmestre



Pierre BAYONNOVE  
Secrétaire communal

